

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1427_AL_RD475E1_LA-CHARME
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 12 Octobre 2023 par laquelle M. Bernard YVROUD, demeurant 5 Rue Principale 39230 LA CHARME, représenté par Alban VUILLEMEY domicilié 1 Place de Verdun 39000 LONS LE SAUNIER, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 475E1, au droit de la parcelle cadastrée ZA 35, située au 5 Rue Principale - Commune de LA CHARME en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER du Conseil Départemental du Jura,
- VU le plan d'alignement approuvé le 10 Août 1881,
- VU la consultation du Maire en date du 6 Novembre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

L'alignement de la route départementale n° 475E1 au droit de la parcelle susvisée est défini par une ligne reliant les points A à B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté, ceci conformément au plan d'alignement susvisé.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER, à l'adresse suivante : 45 Route de Chilly 39570 MESSIA SUR SORNE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 6 Novembre 2023

Visa, signature et cachet



Signature de l'arrêté par le département

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de LA CHARME pour information
L'ARD pour classement

DÉPARTEMENT
du Jura
ARRONDISSEMENT
de Dole.

ROUTE Départementale
de Paris à Lons-le-Saunier.

Envoyé en préfecture le 13/11/2023
Reçu en préfecture le 13/11/2023
Publié le 13-11-2023
ID : 039-223900010-20231113-ARR_2023_1427-AR



SIGNATAIRES :

M. _____
Ingénieur ordinaire.

M. _____
Ingénieur en chef.

PLAN D'ALIGNEMENT DE LA TRAVERSE de La Charme.

Dressé par l'Ingénieur ordinaire soussigné.



Carton N° 4.
Dossier N° 9
Liasse N° 7
Planc N° 4

A le 186

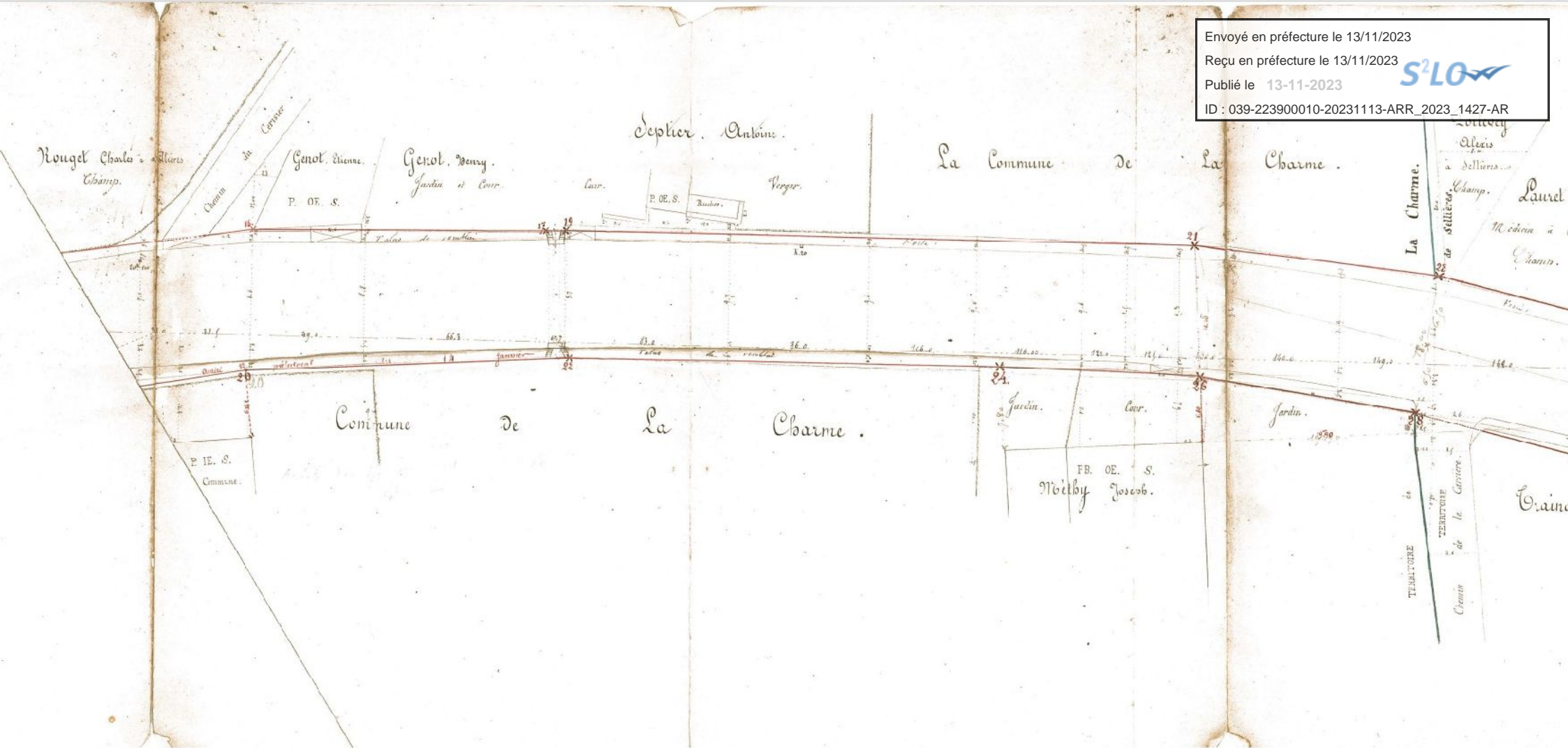
Vérifié et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné.

A le 186

Compte rendu de la traversée de La Charme par la route départementale n° 10. Le plan est dressé par l'ingénieur ordinaire soussigné. Le terrain est en pente de 10 centimètres par mètre. Le plan est dressé par l'ingénieur ordinaire soussigné. Le terrain est en pente de 10 centimètres par mètre.

ÉCHELLE DE 0^m 005 POUR MÈTRE (1/200).

Envoyé en préfecture le 13/11/2023
Reçu en préfecture le 13/11/2023
Publié le 13-11-2023
ID : 039-223900010-20231113-ARR_2023_1427-AR





COMMUNE DE LA CHARME

Rue Principale

ALIGNEMENT R.D. n°475E / Parcelle ZA 35

LEGENDE

- ⊕ Borne D.D.A. (remembrement)
- ⊕ Borne O.G.E. implantée le 04/10/2023
- ⊕ Clou arpentage implanté le 04/10/2023
- Application cadastrale
- Alignement Chemin du Bois du Cerisier / parcelle ZA 35 défini le 04/10/2023
- Alignement R.D. n°475E / parcelle ZA 35 défini le 04/10/2023

A : Borne D.D.A. remembrement
B : Borne D.D.A. remembrement

ALBAN VUILLEMEY
Géomètre - Expert
N° d'inscription : 06136
1, place de Verdun
39000 Lons-le-Saunier
Tél. 03 84 24 18 40

Echelle 1/250

Planimétrie rattachée au système RGF93 CC47 (GPS réseau Orphéon)
Alignement défini le 2023 par Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert
1 Place de Verdun - 39000 LONS-LE-SAUNIER
Tel : 03.84.24.18.40 - alban.vuillemey@geometre-expert.fr

